

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture sur la commune de SABRES.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PETITOT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BANOS Olivier, Co-gérant

RCS / SIRET

7 5 0 9 0 2 7 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha (12,4877 ha concernés) en vue de l'extension d'un espace agricole pour de l'agriculture biologique.



1. The first part of the document is a letter from the author to the editor, dated 10/10/1954. The letter discusses the author's interest in the subject of the journal and the possibility of publishing a paper on the topic.

2. The second part of the document is a letter from the editor to the author, dated 10/15/1954. The editor responds to the author's letter and discusses the journal's policies regarding the submission of papers.

3. The third part of the document is a letter from the author to the editor, dated 10/20/1954. The author responds to the editor's letter and discusses the author's plans for the paper.

4. The fourth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 10/25/1954. The editor responds to the author's letter and discusses the journal's policies regarding the submission of papers.

5. The fifth part of the document is a letter from the author to the editor, dated 10/30/1954. The author responds to the editor's letter and discusses the author's plans for the paper.

6. The sixth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 11/5/1954. The editor responds to the author's letter and discusses the journal's policies regarding the submission of papers.

7. The seventh part of the document is a letter from the author to the editor, dated 11/10/1954. The author responds to the editor's letter and discusses the author's plans for the paper.

8. The eighth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 11/15/1954. The editor responds to the author's letter and discusses the journal's policies regarding the submission of papers.

9. The ninth part of the document is a letter from the author to the editor, dated 11/20/1954. The author responds to the editor's letter and discusses the author's plans for the paper.

10. The tenth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 11/25/1954. The editor responds to the author's letter and discusses the journal's policies regarding the submission of papers.

11. The eleventh part of the document is a letter from the author to the editor, dated 12/1/1954. The author responds to the editor's letter and discusses the author's plans for the paper.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de rationaliser un système d'irrigation compte tenu du parcellaire.

Dans ce cas là, la rotation quasi-complète du pivot permettra d'optimiser le système tout en contribuant à répondre à la demande croissante de différentes productions en agricultures biologiques.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Mise à nu du terrain : abattage des arbres présents sur la parcelle puis broyage des végétaux (arbustes et herbes) avec un outil de type rouleau Landais ou équivalent.

Puis, un labour sera réalisé de manière à retourner la terre et à la décompacter.

Enfin, le semis constituera la dernière étape de la mise en culture.

Aucun forage ne sera mis en place. Un pivot est existant à l'Ouest. Il tourne actuellement en demi-rond. La réalisation du défrichement permettra de le faire tourner au 3/4, ce qui rationalisera les moyens de cultures.

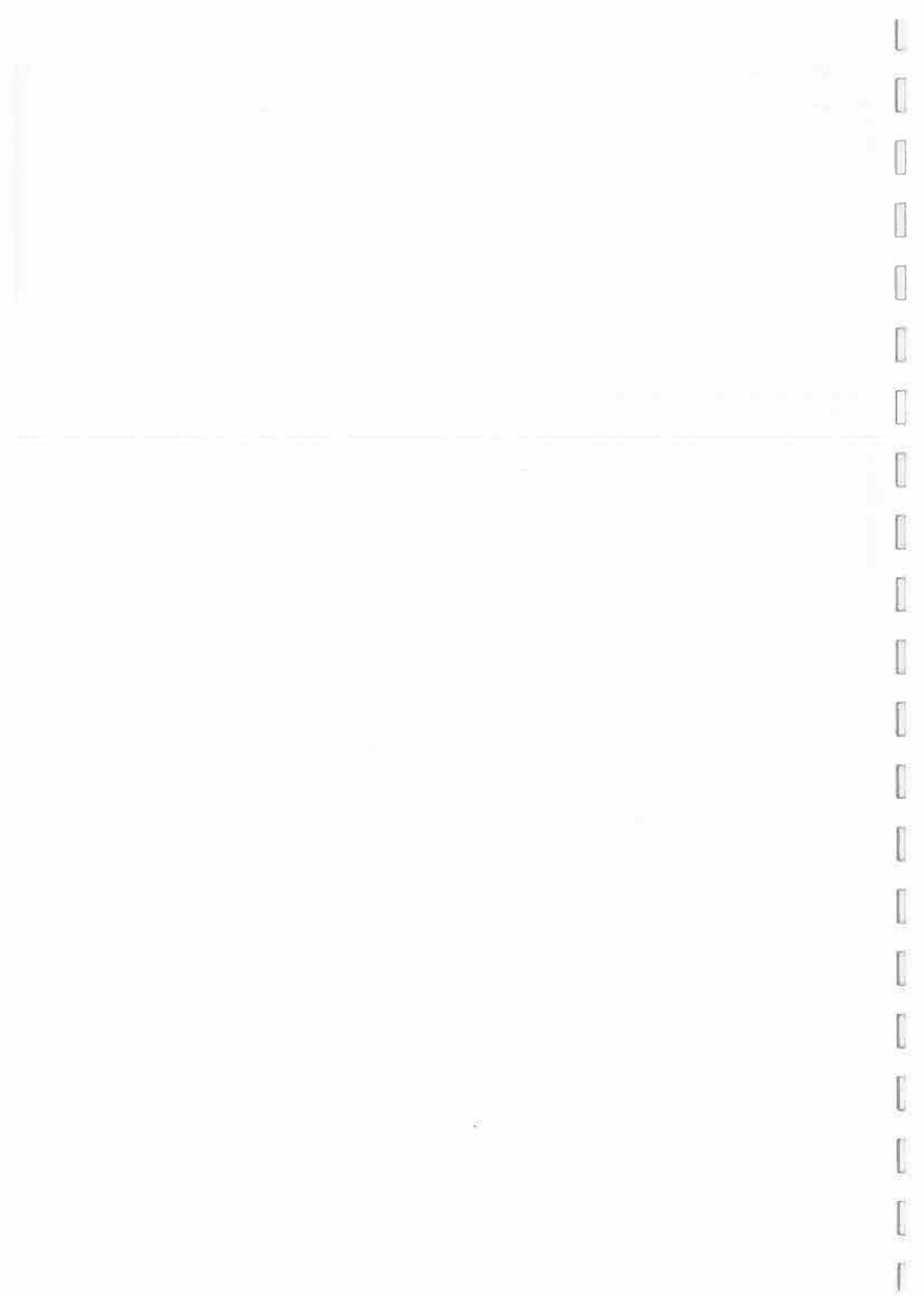
### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue, entre 6 et 8 ans.

Les espèces de la rotation seront : maïs, maïs doux, carottes, maïs, pois, maïs doux...

L'important pour l'exploitant est de trouver de nouvelles zones de cultures pour ses cultures biologiques afin de répondre à la demande. Toutefois, s'agissant de cultures sans traitement phytosanitaire, il est nécessaire de faire de longues rotations et de l'isolée un minimum de autres terres cultivées. D'où l'intérêt de ces ilots entourés de forêts.

En résumé, la phase d'exploitation concernera la culture biologique des terres.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.

En outre, le projet devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne les prélèvements pour l'irrigation (rubrique 1.1.2.0) supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> par an.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	12 ha 48 a 77 ca

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Burret"

40 630 SABRES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 8 1' 6 4" 10 Lat. 44° 1 1' 6 5" 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Initialement, une parcelle agricole était présente depuis de nombreuses années.

Un projet de défrichement a été autorisé en 2017 afin d'étendre cette parcelle agricole de 5,36 ha. Cela a permis de rationaliser les moyens de culture en mettant en place un demi-pivot.

Aujourd'hui, l'exploitant souhaiterait mieux utiliser son pivot en lui faisant faire un 3/4 de tour.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallées de la Grande et de la petite Leyre". Elle se situe à 450 m à l'Est et 275 m au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR 000001)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grandes voies de circulation à proximité du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN0000203). Il est situé à plus de 450 m à l'Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Feu de forêt ;</li> <li>- Inondation ;</li> <li>- Phénomènes liés à l'atmosphères ;</li> <li>- Transport de matières dangereuses ;</li> <li>- Séisme : Zone 1 (très faible) ;</li> <li>- Mouvement de terrain - tassements différentiels.</li> </ul> <p>Pas de PPRN ni de PPRT sur la commune.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après les sites BASIAS et BASOL du BRGM.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après l'Agence de l'eau.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection immédiat ou rapproché.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN 0000203) est le plus proche du projet. Il est situé à plus de 450 m à l'Est du projet.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est "Vallées de la Grande et de la petite Leyre" FR7200721. Il est situé à 10 m au Sud, 450 m à l'Est et 275 au Nord du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages existants sur la parcelle voisine sont suffisants pour l'irrigation de cette extension. Aucun nouveau forage ne sera mis en place. En revanche, une augmentation des prélèvements sera nécessaire.  Ces forages captent la nappe plio-quaternaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est le pompage par les forages pour l'irrigation. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et devront donc faire l'objet d'une étude.  Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Le terrain est suffisamment sec, aucun besoin de fossés ou de drainages.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement, suppression de 12,4877 ha à caractère forestier.  Faible diversité faunistique et floristique sous une monoculture de Pins. Les seuls milieux présentant un intérêt écologique sont les chênaies acidiphiles, en alignement ou en forêt.  Cette espace agricole deviendra un milieu ouvert que les animaux pourront facilement traversé : pas de coupure de continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une agriculture biologique, ce qui permet de limiter les risques de pollutions vers l'aval.  Le site Natura 2000 le plus proche est séparé par de la Chênaie acidiphile. Ces milieux forestiers représentent de bonne protection, à la fois visuelle, sonore et pour les eaux, pour le site Natura 2000.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping. It states that all transactions must be recorded in a clear and concise manner, and that the records must be maintained for a minimum of five years. It also notes that the records must be accessible and available for review at any time.

3. The third part of the document discusses the role of the auditor in verifying the accuracy of the records. It states that the auditor must conduct a thorough review of the records and must report any discrepancies or irregularities to the appropriate authorities. It also notes that the auditor must maintain a high level of independence and objectivity in their work.

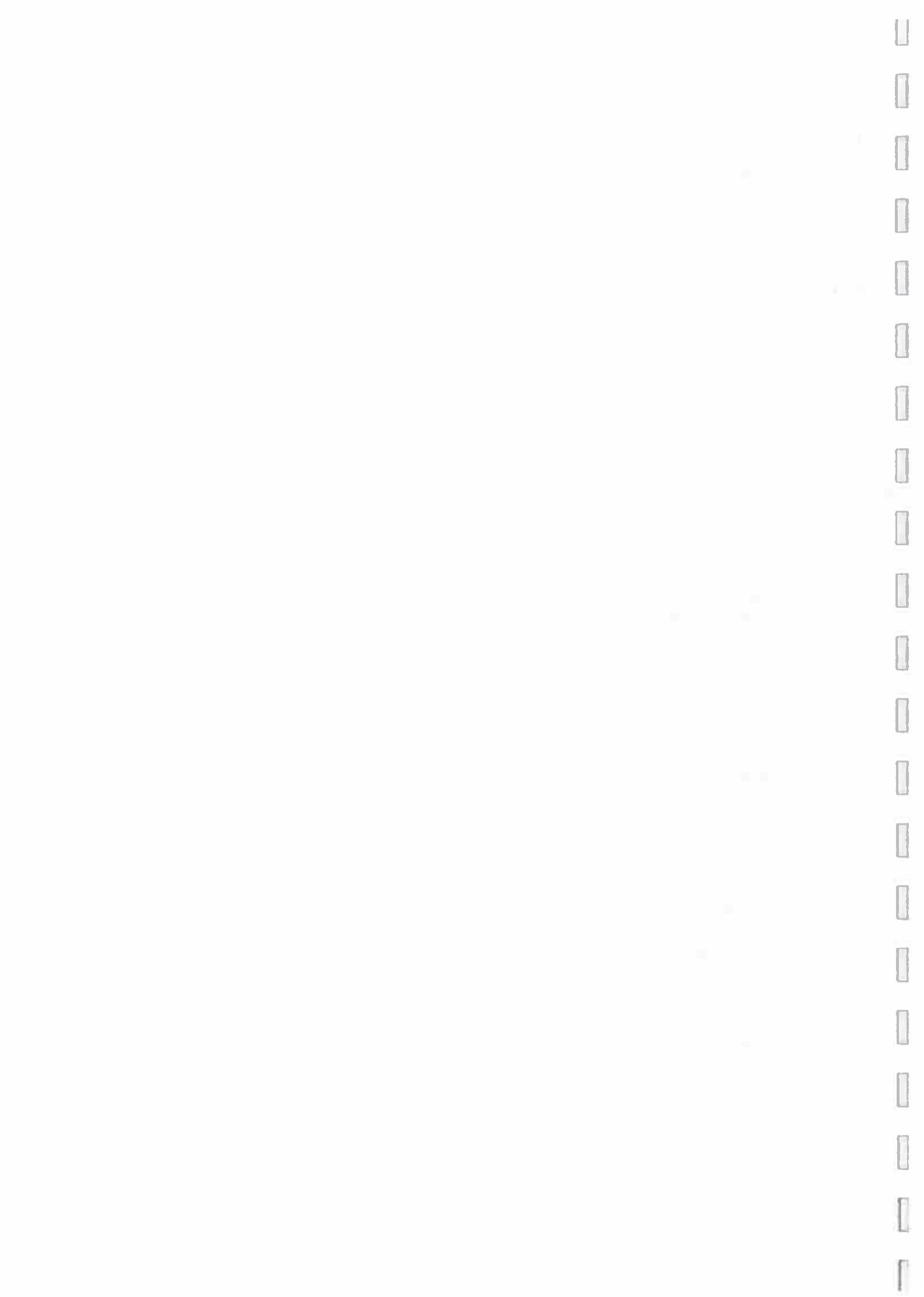
4. The fourth part of the document discusses the consequences of failing to comply with the record-keeping requirements. It states that any individual or organization that fails to maintain accurate records may be subject to penalties, including fines and imprisonment. It also notes that failure to comply may result in the loss of the organization's ability to participate in certain financial activities.

5. The fifth part of the document discusses the importance of transparency and accountability in the financial system. It states that transparency is essential for the confidence of investors and the public, and that accountability is essential for the integrity of the system. It also notes that transparency and accountability are essential for the detection and prevention of fraud.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Consommation d'espaces forestiers.</p> <p>Création d'espaces agricoles.</p> <p>Les espaces forestiers consommés seront compensés par du boisement compensateur à hauteur de 100 % de la surface défrichée minimum.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêts
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont situées à plus de 400 m au Sud-est du projet, au lieu-dit "Gaillèbes"
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitant devra se rendre sur ses parcelles plusieurs fois par an. Pour ce faire, il empruntera la RD 77, en provenance du Bourg de Sabres puis des chemins forestiers. Ce trafic ne sera pas augmenter du fait de l'extension.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour l'abattage, le broyage, le labour et le semis, et en phase culture pour l'entretien...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engrais sont normés en agriculture du biologique.</p> <p>Ils sont, aujourd'hui, sans incidence au niveau des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations sont toujours possibles en phase travaux, notamment pendant l'abattage, le broyage ou le labour. Celles-ci resteront faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et ira réalimenter la nappe superficielle.</p> <p>Pas de ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mise en place d'une Agriculture Biologique : pas ou peu de pollutions.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 12,4877 ha de sylviculture. Création de 12,4877 ha de surface agricole biologique.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de défrichement de 2017 de 5,36 ha est situé sur le même îlot agricole.  
Des impacts cumulés sont possibles.

Toutefois, le premier projet a fait l'objet d'une étude d'impact qui a conclu à un impact limité et à l'absence d'impact sur le site Natura 2000 à proximité.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pas besoin de mise en place d'un système d'irrigation, pivot et forages déjà existant. Ce système coûteux permet de mieux gérer l'eau et donc de limiter les prélèvements.

Mise en place d'une agriculture biologique, pratique vertueuse qui permet de limiter les phénomènes de pollutions, les impacts sur les milieux naturels, les eaux... Ce type de culture essaye de favoriser au maximum la présence d'une entomofaune riche et variée afin de l'utiliser en auxiliaire de cultures pour la lutte contre les parasites.

Augmentation de la surface de culture biologique afin de répondre à une demande croissante.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

"Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Sabres : 81,93 % de boisements (données DDTM 2006).

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la mono-culture de Pins sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Création d'un milieu ouvert et de lisières forestières, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture en développant les lisières forestières favorables à l'entomofaune et à l'avifaune notamment.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 551

PROFESSOR

LECTURER

ASSISTANT PROFESSOR

ASSISTANT LECTURER

ASSISTANT

GRADUATE STUDENT

POSTGRADUATE

RESEARCH ASSISTANT

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic Faune - Flore.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Commenageq

le.

10.10.17

Signature



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It provides a framework for how to integrate data analysis into the organization's strategic planning and operational decision-making.

4. The final part of the document discusses the challenges and opportunities associated with data management and analysis. It offers practical recommendations for overcoming common obstacles and maximizing the value of the organization's data assets.